



PLAN CANICULE

AVIS

- aux personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- aux personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- aux personnes adultes handicapées

Monsieur le Maire propose aux personnes référencées ci-dessus de venir à la Mairie, pendant les heures d'ouverture, s'inscrire sur un registre nominatif. Ce répertoire permettra de lister les personnes susceptibles de nécessiter l'intervention des services sociaux et sanitaires au cas où un plan canicule serait mis en place cette année. Les personnes intéressées devront se munir d'une attestation sur l'honneur de leur qualité.

Le Maire d'Aydoilles,

Stéphane CHRISMENT

